



Mairie de Vault  
32, route d'Hauteville  
74150 VAULX

Téléphone : 04 50 60 55 63  
Télécopie : 04 50 60 09 50  
Courriel : [mairie@vault74.fr](mailto:mairie@vault74.fr)  
Site Internet : [www.vault74.fr](http://www.vault74.fr)

**Horaires d'ouverture :**

**Lundi : 8h30 à 11h00**

**Mardi : 13h00 à 18h30**

**Vendredi : 13h00 à 18h30**

**Permanences du Maire et des  
Adjoints sur RDV :**

S'adresser au secrétariat de la  
mairie.

**Pour le Maire :** Chaque jeudi

**Au sommaire de ce numéro**

- Urbanisme
- Voirie
- Environnement
- Communications du Conseil
- Vie communale
- A l'Ecole
- Communauté de Communes
- C.C.A.S.
- Associations
- Infos administratives
- Infos diverses
- Communiqués extérieurs



# VAULX'Infos

N°26 - DECEMBRE 2016



## Le mot du Maire

« Un édit sous le signe du changement... »

Bonjour à tous !

La rentrée scolaire, grâce à l'implication des enseignantes et des employés municipaux s'est très bien déroulée. Les équipes se renouvellent avec l'arrivée de Sophie et Mélanie qui remplacent Arnaud en classe de maternelle et Nicolas THOUIN en remplacement de Gaëlle LEZY, sur le poste polyvalent, garderie et animation. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village.

Le paysage Vaultois a vu pousser des containers semi-enterrés au chef-lieu et dans chaque hameau. Ces équipements permettront de simplifier notre quotidien, d'améliorer notre cadre de vie et de faciliter le recyclage des déchets.

Autre changement et pas des moindres, l'entrée Nord du Village a vu l'arrivée d'engins de chantier. Les travaux d'amélioration et de sécurisation de la traversée du village se poursuivront sur 2017. Nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés.

*Et comme le disait Francis BLANCHE, « Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement ».*

Bonne lecture à tous, au plaisir de se retrouver au marché de Noël le 18 décembre !

ARVI PAS.... Alain GERELLI



Réalisé et mis en page par la Commission Communication  
Alain Gerelli, Philippe Helf, Pascal Contat, Isabelle Vendrasco, Chantal Marchand  
Christophe Bocquet, Cécile Fantini, Valérie Favre, Jonathan Messina, François Wurtz  
Imprimé par nos soins en novembre 2016 en 390 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.

## Urbanisme

### - Consultance avec le C.A.U.E. : (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de création d'espace paysager, la commune vous donne la possibilité de recevoir gratuitement les conseils d'un architecte.



La prochaine permanence se tiendra :

le mardi 22 novembre 2016.

Le planning 2017 sera communiqué sur le site internet courant décembre.

**Merci de vous inscrire en Mairie au préalable.**

### - Information P.L.U.I. (Plan Local D'Urbanisme Intercomunal) : Valant P.L.H. (Plan Local Habitat)

Communication de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly



Communauté de Communes  
Du Canton de Rumilly

### Préambule



La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a **décidé en décembre 2013 de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme majeur** qui mobilisera les 18 communes du territoire intercommunal pour définir **son projet d'aménagement et de développement.**

Ce projet à échéance 2019 constitue un document stratégique qui vise à **mettre en cohérence les politiques publiques communautaires**, notamment en termes **d'habitat** et de **transports**, dans une approche transversale, puis à les traduire spatialement. C'est également un cadre pré opérationnel qui permet de **déterminer les conditions du développement territorial**. C'est enfin un outil réglementaire qui **fixe les règles d'utilisation des sols** sur le territoire de la Communauté de Commune, sur la base duquel les autorisations d'occupation du seront délivrées par les Maires.

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly est **compétente en matière de P.L.U. et de document d'urbanisme depuis le 1er janvier 2015**, conformément à l'arrêté du Prefet de la Haute Savoie N°2014100-0012 en date du 10 avril 2014 notifiant les statuts de la Communauté de communes.

Le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration tient lieu de **Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)**, en poursuivant les objectifs énoncés à l'article L 30261 du Code de la construction et de l'habitat et comprenant tous les éléments d'un P.L.H., au moyen notamment d'une pièce supplémentaire : **le Programme d'Orientations et d'Action (P.O.A.)**.

Le plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.I.) **couvre l'intégralité des 18 communes du territoire de la Communauté de Communes** (Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Etercy, Hauteville sur Fier, Lornay, Marcellaz Albannais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Rumilly, Saint-Eusèbe, Sales, Thusy, Val de Fier, Vallières, Vaulx et Versonnex) et se **substituera aux documents d'urbanisme communaux existants**, lors de son approbation dès lors qu'il sera exécutoire.

## La concertation

**L'élaboration du P.L.U.I. s'effectue en collaboration** avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par ce grand projet de territoire. Identifié par un **logo spécifique**, vous serez informés de l'avancée du P.L.U.I. notamment par :



**La mise à disposition de ce dossier de consultation** dans les 18 Mairies du territoire et dans les locaux de la Communauté de Communes de Rumilly. Il sera alimenté tout au long de la démarche par des documents de synthèse ( présentation et compte-rendu) à chaque étape du P.L.U.I.



**La mise à disposition d'un registre de remarques et de suggestions** qui accompagne ce dossier de consultation pour recueillir les observations et propositions au siège de la Communauté de Communes et dans toutes les Mairies des Communes membres.



**La consultation de la rubrique dédiée à l'élaboration du P.L.U.I. sur le site web** de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly : [www.canton-rumilly.fr/aménagement-du-territoire-et-urbanisme/Urbanisme/plan-local-d-urbanisme-intercommunal](http://www.canton-rumilly.fr/aménagement-du-territoire-et-urbanisme/Urbanisme/plan-local-d-urbanisme-intercommunal).



**Pour les personnes ne pouvant se déplacer :**

- o Toutes les pièces du dossier sont directement consultables sur le site web de la Communauté de Communes (*rubrique P.L.U.I. voir adresse plus haut*)
- o Vos remarques peuvent être prise en compte et intégrées au registre :
  - **Par mail** : [plui@cc-canton-rumilly.fr](mailto:plui@cc-canton-rumilly.fr)  
*Prendre soin de mentionner dans l'objet du mail : "Registre PLUI".*

- **Par courrier** à l'adresse suivante

A l'attention de Monsieur Pierre Blanc, Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly  
3 place de la Manufacture -BP 69 - 74 152 RUMILLY Cedex.



**L'affichage des documents réglementaires**



**La diffusion d'articles** dans la presse locale (relai privilégié d'information au grand public) et dans le magazine de la Communauté de Communes et les bulletins municipaux des 18 Communes membres.



**L'organisation de réunions publiques** à l'échelle de la Communauté de Communes et par groupes de communes membres voisines lors des grandes étapes : le diagnostic partagé et les enjeux du territoire, les grandes orientations du projet de P.L.U.I. précisées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et le projet de P.L.U.I. avant son arrêt.

## Le contenu du P.L.U.I.

- ➔ **UN RAPPORT DE PRESENTATION** : ce document comprend, entre autres, un diagnostic, une analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation d'espaces naturels et agricoles, l'explication des choix retenus et des orientations du projet.
- ➔ **UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)** : ce projet est porté par les élus. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de leur préservation.
- ➔ **LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P.)** : elles traduisent le P.A.D.D. par les orientations thématiques et/ou sectorielles, telles que l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Celles-ci sont opposables aux autorisations d'urbanisme.
- ➔ **LE PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS (P.O.A.)** : le P.O.A. est l'instrument de mise en oeuvre de la politique de l'habitat (pour le P.L.U.I. tenant lieu de P.L.H.). Il vient notamment préciser et détailler les orientations et objectifs inscrits dans le P.A.D.D. du P.L.U.I. Il comprend également tout élément d'information nécessaire à cette mise en oeuvre.
- ➔ **LE REGLEMENT ET LES DOCUMENTS GRAPHIQUES** : le règlement est constitué des règles écrites et documents cartographiques (délimitation du zonage...), qui fixent les règles générales d'utilisation des sols.
- ➔ **LES ANNEXES** : elles ont une fonction d'information, et comportent notamment les servitudes d'utilité publique.

### Calendrier prévisionnel d'élaboration du PLUi :

- **Mars 2015** : prescription du PLUi
- **Juillet 2015** : désignation de Citanova, bureau d'étude chargé d'élaborer le PLUi
- **2<sup>e</sup> semestre 2015** : élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement
- **1<sup>er</sup> semestre 2016** : diagnostic partagé en enjeux du territoire
- **2<sup>e</sup> semestre 2016** : élaboration et débat sur le le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- **1<sup>er</sup> semestre 2017** : élaboration des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** et du **Programme d'Orientations et d'actions (POA)**
- **2<sup>e</sup> semestre 2017** : zonage et règlement
- **1<sup>er</sup> semestre 2018** : zonage et règlement
- **Mi-2018** : arrêt du projet de PLUi
- **2<sup>e</sup> semestre 2018** : avis des personnes publiques associées et enquête publique
- **1<sup>er</sup> semestre 2019** : finalisation du PLUi
- **Fin 1<sup>er</sup> semestre 2019** : approbation du PLUi

## Voirie

### - Déneigement des voies communales :

Lors des chutes de neige, **MERCI** de laisser la voie publique libre, même pendant la nuit, pour permettre un déneigement en toute sécurité et dans de bonnes conditions.  
**Merci de laisser également libres les abords des containers semi-enterrés, où le stationnement n'est pas autorisé hormis pour la dépose des déchets.**

### - Travaux entrée Nord - Aménagement et sécurité :



Début des travaux 13 septembre.



Réunion de chantier  
tous les lundis à 14 h00...

#### **La tranche 1 ferme**

- Mise en place d'aménagement de sécurité modérateur de vitesse
  - Création de Cheminements Piétons sécurisés
  - Maintien de l'offre de stationnement
  - Réorganisation du carrefour RD3 - RD 44
- Aménagement pour les personnes à Mobilité Réduite P.M.R.
- Renforcement ponctuel de structure et de collecte des eaux pluviales
  - Réalisation de revêtements
- Adaptation des ouvrages techniques existants (Candélabres, Poteau incendie, coffrets électriques, Fibres optiques...)

**La 1ère tranche ferme devrait se terminer avant les fêtes.**

#### **La Tranche 3 Partielle Entrée Sud (Route d'Hauteville)**

- Création d'un plateau surélevé

Les fortes vitesses relevées par les radars pédagogiques Route d'Hauteville et la présence de beaucoup de jeunes enfants à proximité de l'école, nous incitent à anticiper partiellement la tranche 3 (*conditionnelle*).

**La 1ère tranche 3 Partielle devrait débuter au alentours du 15 janvier 2017.**



## Bilan financier au 28/10/2016 :

**Entrée Nord du Village** : arrivée côté SILLINGY. **Entrée Sud du Village** : arrivée côté HAUTEVILLE.

**TR1F** : Tranche 1 Ferme, entrée Nord jusqu'à l'entrée du village.

**TR1C** : Tranche 1 Conditionnelle entrée Nord de l'entrée du village jusqu'au centre du village.

**TR3P** : Tranche 3 Partielle entrée Sud.

### Tranche 1 Ferme (TR1F) + Tranche 3 Partielle (TR3P)

Coût travaux TR1F (COLAS / DESGEORGES)		223.755,00
Coût travaux TR3P (COLAS / DESGEORGES)		12.119,00
Coût Maître d'Oeuvre		36.519,00
Subvention (Police, F.D.D.T., D.P.T.)	100.233,00	
F.C. T.V.A. (Compensation T.V.A. 2 ans plus tard)	44.863,00	

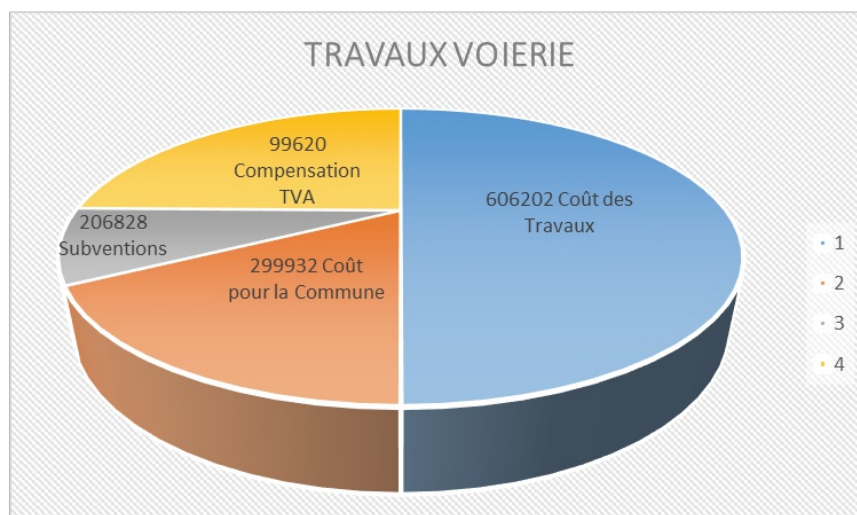
### Tranche 1 Conditionnelle (TR1C)

Coût travaux TR1C (COLAS)		295.218,00
Coût Parking Chef-Lieu		38.590,00
Subvention (Police, F.D.D.T., D.P.T.)	106.595,00	
F.C. T.V.A. (Compensation T.V.A. 2 ans plus tard)	54.757,00	

### Budget 2016 alloué : 316.718,00

BILAN	306.270,00	606.202,00
SOLDE à la charge de la Commune		299.932,00

**Le budget 2016 nous permet de couvrir l'ensemble de la tranche 1 (entrée Nord jusqu'au centre du village) et une partie de la tranche 3 (entrée Sud).**



### - Radars pédagogiques :

Parents, Vaulxois, usagers de la route,

Nous avons constaté lors de nos relevés statistiques émis par les radars pédagogiques, que les vitesses en entrées et sorties du Chef Lieu sont plus qu'excessives. **Plus étonnant encore ce fait se vérifie aux horaires d'entrée et sortie d'école.**



Nous avons pour ambition de réduire ces vitesses dangereuses pour tous ! En ce sens nous avons mis en place des radars pédagogiques. Nous avons engagé d'importantes dépenses pour la sécurité de tous !

**NOUS EN APPELONS AU CIVISME DE CHACUN !!!**

## Environnement

### - Containers semi-enterrés :



Enfin ils sont arrivés !  
Vous avez pu voir fleurir dans vos hameaux les containers semis enterrés qui vont être vos nouveaux lieux de collecte d'ordures ménagères et de recyclage.



Le S.I.T.O.A. (Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures de L'Albanais) a pris en charge le coût des containers, du terrassement, du goudron et leur installation. Il est resté à la charge de la commune l'acquisition des emplacements et le déplacement de la ligne électrique sur Bellossy pour un montant global avoisinant les 13.000 €.

### - Ramonage des cheminées :



Selon le règlement sanitaire départemental, quels que soient le lieu et le type de bâtiment dans lequel vous habitez, une cheminée ne doit pas fonctionner si elle n'est pas ramonée régulièrement. Une cheminée non ou mal ramonée vous expose directement au reflux des gaz dans votre habitat, et encore plus grave à un incendie.

**Rappel :** La Mairie n'a pas mandaté de professionnel pour le ramonage, soyez vigilant.

*Vous pouvez aussi adopter un hérisson...*



- Brûlage des déchets verts :

**Déchets visés :**

Tonte de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massif et autres déchets végétaux issus de parc et jardins...en mélange ou pas avec d'autres déchets.



**Déchèterie**

Route des Bois - Broise

04 50 01 86 95

Lundi 14h - 18h. Du mardi au samedi

9h - 12h et 14h - 18h



- Que faire de vos feuilles mortes en automne ? :

Connaissez-vous l'astuce du paillage pour recycler vos feuilles mortes?

*Une technique simple qui vous permet de rentabiliser vos déchets verts.*

**Gain économique**

**Evite les allers et retours à la déchèterie**

**Réduit la pousse des mauvaises herbes**

**Limite l'évaporation de l'eau présente dans le sol**

**Protège du gel**



**Comment réussir votre paillis ?**

Les feuilles de tilleul, d'érable, frêne chêne ou encore noisetier se décomposent facilement et peuvent être utilisées pour le paillage.

**Deux écoles sont possibles :**

**Le paillis de feuilles mortes entières, ou le paillis de feuilles mortes broyées.**

Quelle que soit la méthode que vous choisissiez, pensez à regarnir régulièrement le pied des plantations tant que la couche ne dépasse pas 10 cm. Vous pouvez également mélanger les paillis entre eux, mettre les tontes sur les feuilles mortes ou encore mélanger de la paille avec un peu de rameaux broyés.

« Les feuilles de thuyas et de lauriers doivent préalablement être broyées et séchées avant d'être utilisées en paillage ».

**ASTUCES**

Pour broyer les feuilles mortes, étalez-les et passez la tondeuse.

**Votre paillis est prêt !**



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Il ne faut pas pailler les plantes avec des feuilles malades**

Pour éviter le transport de vos branches élaguées en déchèterie, pensez aussi au broyeur !



## Communications du Conseil

- Vendredi 6 janvier 2017 à 19h00 :

- ★ Vœux du Maire et du Conseil Municipal à toute la population Vaulxoise.
- ★ Les diplômes « Des Petits Veilleurs de la Mémoire ».
- ★ Remise des cartes d'électeurs aux jeunes nouvellement inscrits.
- ★ Accueil des nouveaux habitants, en présence des représentants de l'école et des associations de la commune.



- Inscription sur les listes électorales :

**QUI EST CONCERNE ?**

Les jeunes Françaises  
les jeunes Français  
qui auront 18 ans  
au plus tard le 28 février 2017  
*S'ils n'ont pas été informés par la  
Mairie de leur inscription d'office.*

Tous les Français  
Toutes les Françaises majeurs  
jouissant  
de leurs droits civils et politiques  
. qui ne sont pas déjà inscrits  
sur une liste électorale  
. qui ont changé de commune

**OU ET QUAND ?**

En mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

**PAR QUI ?**

**Les intéressés eux-mêmes.**

- Les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent :
- adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet disponible en mairie ou téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
  - la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

**OU ENCORE**

Les demandes peuvent se faire en ligne  
pour les communes qui proposent cette téléprocédure  
Par courrier ou par mail formulaire téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
les envois doivent obligatoirement être accompagnés d'une copie numérique ou papier, d'une  
pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.  
Les inscriptions déposées en 2016 et retenues par la commission administrative  
permettront de voter à compter du 1er mars 2017.

## - Abri de bus :

4 nouveaux abris de bus ont été fabriqués par le lycée Professionnel Portes des Alpes à Rumilly, et seront installés courant 2017 à Fresnes, au chef-lieu, à Beula et aux Fonds.

L'entretien des abris de bus existants sera réalisé au cours du premier trimestre 2017.

## - Document communiqué par "la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie :



### **Vers une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la nature et les chasseurs ...**



La réglementation de la pratique de la chasse dans le département évolue afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usagers des espaces naturels (promeneurs, chasseurs, vététistes...). La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) avec Monsieur le Préfet et ses services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), en concertation avec les responsables locaux de chasse et les autres acteurs concernés, ont renforcé les dispositions réglementaires et élaboré de nouveaux outils garantissant l'exercice de la chasse, préservant la maîtrise des dégâts, la prévention des collisions routières et permettant au public de profiter des espaces naturels péri-urbains, en sécurité.

#### **Une formation renforcée**

Plus de 3000 chasseurs, chargés d'encadrer des chasses collectives, ont suivi une formation obligatoire spécifique sur la sécurité et le partage de la nature. En 2017, tous les chasseurs de Haute-Savoie suivront également cette formation.

#### **Des règles de sécurité spécifiques et strictes**

Désormais, les chasseurs seront mieux identifiés avec le port systématique d'un dispositif de visualisation de couleur vive (gilet, veste, casquette, brassard). Les chasses collectives seront organisées avec la tenue d'un carnet de battue et sous la conduite d'un responsable d'équipe.

#### **Une communication améliorée pour l'accès de tous à l'information**

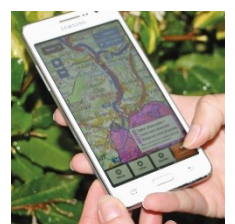
Dès cet automne, trois outils de communication seront mis à la disposition des utilisateurs de la nature pour les informer de l'ouverture de la chasse et d'actions de chasse collectives dans chaque commune. Lors des promenades, chacun sera amené à rencontrer deux types de panneau :

**Un panneau permanent**, affichant les jours de chasse sur le territoire communal, implanté aux différents départs des principaux sentiers de randonnée.



**Un panneau temporaire** « chasse en cours » indiquant une action de chasse collective en cours de déroulement

**Une application smartphone**, inédite en France, sera disponible sous Android ou Apple. Elle permettra à chacun d'avoir accès aux jours de chasse par commune et de localiser les zones où l'exercice de la chasse est limité. Cette application gratuite sera téléchargeable sous le nom de « **Partage et nature** » sur Play store ou Apple store (lien disponible sur [www.chasseurs74.fr](http://www.chasseurs74.fr), site internet de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie). Il sera possible de se connecter en flashant le **QR code** présent sur les **panneaux permanents**.



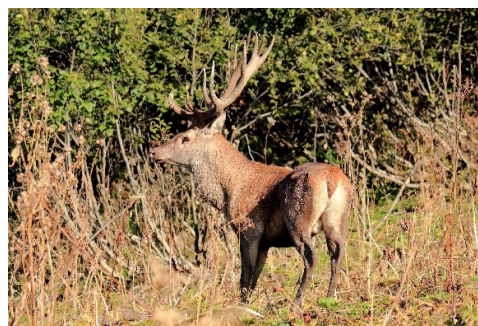
## Chasser autrement dans les zones péri-urbaines à forte fréquentation.

En plus des 74 100 ha de réserve de chasse, des jours de fermeture départementale de la chasse le mercredi et le vendredi, une réglementation spécifique va s'appliquer sur certaines zones sensibles du département avec une interdiction de tir le dimanche à partir de 11h30 et également la création de réserves supplémentaires.

La nature, les bois, les champs sont des espaces où se développent une faune sauvage riche et quelque fois fragile. La chasse permet de sauvegarder ces milieux tout en gérant et régulant certaines espèces. Ouverte en moyenne une cinquantaine de jours par an, la chasse est nécessaire et veille à s'adapter à son environnement et aux autres utilisateurs.

### Ensemble, pour la nature !

- Je respecte les **sentiers balisés** pour le bien-être de la faune sauvage
- je porte des **vêtements de couleur vive** pour signaler ma présence
- je ramasse **mes déchets**
- je tiens compte des panneaux « **chasse en cours** » qui avertissent d'une action de chasse ;
- je m'informe des **jours de chasse** par commune grâce aux panneaux ou à l'application smartphone.



**Cet automne, n'hésitez pas à aller à la rencontre des chasseurs...**

Pour mieux connaître leur pratique et avoir des informations sur le territoire de votre commune. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également prendre contact avec le président de l'Association Communale de Chasse ou la Fédération Départementale :

[www.chasseurs74.fr](http://www.chasseurs74.fr) - [fdc74@chasseurs74.fr](mailto:fdc74@chasseurs74.fr)

**- Extrait du message d'information à l'intention des détenteurs de volailles dans les zones à risques particuliers :**



*(Préfecture de la Haute-Savoie - Direction  
départementale de la protection de populations -  
Service santé, protection animale et environnement)*



Madame, monsieur,

Au cours des dernières semaines, plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dus à une souche H5N8 ont été confirmés en Europe dans des élevages de volailles et sur des oiseaux de la faune sauvage.

Par arrêté ministériel du 16 mars 2016, au sein du territoire métropolitain, sont délimitées des zones écologiques, appelées zones à risque particulier, dans lesquelles la probabilité de l'infection de l'avifaune sauvage par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène est jugée comme plus élevée.

D'après nos informations, vos ateliers détenant des volailles se trouvent dans les zones à risque particulier (liste des communes en pièce jointe).

Suite à la survenue récente de ces cas, le ministère en charge de l'agriculture a pris la décision d'élever, par arrêté du 16 novembre 2016 publié le 17 novembre 2016, le niveau de risque pour l'influenza aviaire et de le qualifier désormais d'élevé dans les communes ci-jointes à risque particulier en France.

Il faut souligner qu'à ce jour aucun cas d'influenza aviaire H5N8 n'a été détecté en France, que ce soit dans un élevage ou dans la faune sauvage.

Aucun cas humain mettant en cause ce sérotype n'a été décrit, mais sa contagiosité chez les oiseaux impose des mesures strictes de prévention et de lutte afin de limiter les effets économiques.

Outre les mesures habituelles de bio-sécurité reprises par l'AM du 8 février 2016, les mesures de prévention devant être appliquées dans cette zone au niveau « élevé » sont les suivantes :

- mise en place de mesures renforcées de protection des élevages commerciaux et des basse-cours : confinement des oiseaux ou protection par des filets. Si impossibilité uniquement pour les élevages commerciaux, une visite vétérinaire intitulée « visite vétérinaire d'inspection sanitaire des volailles et d'évaluation des mesures de biosécurité » doit être réalisée ; vous devrez dans ce cas contacter la DDPP ;
- interdiction de rassemblements d'oiseaux dans ces zones et de tout oiseau provenant de ces zones (des dérogations peuvent être accordées selon les espèces, conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 16 mars 2016).
- surveillance quotidienne des oiseaux pour déceler l'apparition de symptômes de maladie et déclaration sans délai par le détenteur au vétérinaire sanitaire tout comportement anormal et inexplicable des oiseaux ou tout signe de maladie grave :
  - surveillance des oiseaux sauvages dans certaines conditions ;
- interdiction de l'usage et du transport des appelants pour la chasse au gibier d'eau.

Je vous demande donc d'être particulièrement vigilant et de vérifier quotidiennement l'absence de signes cliniques évocateurs de la maladie (mortalités brutales, signes respiratoires, digestifs et/ou nerveux, baisse de productivité, atteinte importante de l'état général des oiseaux). Vous devez en cas de doute contacter votre vétérinaire sanitaire.

Pour votre information, la plateforme d'épidémiologie en santé animale ([www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr)) tient à jour la veille sanitaire internationale. Si la maladie est détectée en France, le plan national d'intervention sanitaire d'urgence sera déclenché.

La direction départementale de la protection des populations reste à votre disposition pour répondre à toute question par téléphone au 04-50-10-30-92 ou 04-50-33-55-55 ou par messagerie à l'adresse suivante : [ddpp@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp@haute-savoie.gouv.fr).

Je vous rappelle qu'en dehors des heures normales d'ouverture, la direction départementale de la protection des populations reste joignable par un service d'astreinte au 04 50 33 60 00.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale  
de la protection des populations,

Valérie LE BOURG

### Extrait du message d'information à l'attention du Maire

Je vous rappelle également que, dans le cadre de l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire, tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès de la mairie du lieu de détention des oiseaux en renseignant la fiche de recensement ci-jointe. Cette fiche doit être visée par vos soins et doit être adressée à la direction départementale de la protection des populations 9 rue Blaise Pascal – BP82 – 74603 SEYNOD CEDEX. Par dérogation, les détenteurs dont les oiseaux sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau ne sont pas tenus de faire cette déclaration. Une liste de détenteurs d'oiseaux déclarés sur votre commune doit être établie. Elle peut être tenue par voie informatique et doit être conforme au modèle figurant ci-joint. Sur demande, vous devez la mettre à disposition de la direction départementale de la protection des populations.



Vous trouverez joint au Vaulx Info, "la fiche de recensement". Cette fiche doit être remplie par vos soins et retournée en Mairie. Une liste de détenteur d'oiseaux doit être établie sur notre commune, merci de suivre ses instructions demandées par la Direction Départementale.

### Liste des communes zones à risques prioritaires.

DEPARTEMENT	INSEE COMMUNE	COMMUNE	ZONE A RISQUE PARTICULIER
HAUTE-SAVOIE	74003	ALEX	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74005	ALLINGES	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74010	ANNEY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74011	ANNEY-LE-VIEUX	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74013	ANTHY-SUR-LEMAN	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74019	ARGONAY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74020	ARMOY	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74025	BALLAISON	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74029	BASSY	FLEUVE ET VALLEE DU RHONE
HAUTE-SAVOIE	74033	BERNEX	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74035	BOLOYE	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74036	BLUFFY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74043	BONS-EN-CHABLAIS	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74046	BOUSSY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74048	BRETHONNE	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74053	CERVENS	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74057	CHAMPANGES	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74067	CHAVANOD	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74070	CHENS-SUR-LEMAN	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74078	CLERMONT	FLEUVE ET VALLEE DU RHONE
HAUTE-SAVOIE	74093	CRAN-GEVRIER	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74095	CREMPIGNY-MONNEGUETE	FLEUVE ET VALLEE DU RHONE
HAUTE-SAVOIE	74100	DESINGY	FLEUVE ET VALLEE DU RHONE
HAUTE-SAVOIE	74104	DOUSSARD	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74105	DOUVAINE	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74107	DROISY	FLEUVE ET VALLEE DU RHONE
HAUTE-SAVOIE	74108	DUINGT	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74111	ENTREVENNES	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74112	EPAGNY-METZ-TESSY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74117	ETERCY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74119	EVIAN-LES-BAINS	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74121	EXCENEVEY	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74123	FAVERGES-SEYTHENEX	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74126	FESSY	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74141	HAUTEVILLE-SUR-FIER	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74146	LARRINGES	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74147	LATHUILLE	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74150	LOISIN	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74151	LORNAY	FLEUVE ET VALLEE DU RHONE
HAUTE-SAVOIE	74152	LOVAGNY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74154	LUGRIN	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74156	LULLY	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74158	MACHILLY	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74161	MARCELLAZ-ALBANAIS	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74163	MARGENCEL	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74166	MARIN	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74170	MASSINGY	LAC DU BOURGET
HAUTE-SAVOIE	74171	MASSONGY	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74172	MAXILLY-SUR-LEMAN	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74175	MELLIERIE	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74176	MENTHON-SAINTE-BERNARD	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74178	MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74180	MESSERY	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74182	MEYTHET	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74186	MONTAGNY-LES-LANCHES	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74275	TALLOIRES-MONTMIN	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74192	MOYE	FLEUVE ET VALLEE DU RHONE
HAUTE-SAVOIE	74199	NERNIER	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74200	NEUVECELLE	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74202	NONGLARD	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74203	NOVEL	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74210	PERRIGNIER	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74213	POISY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74217	PRINGY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74218	PUBLIER	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74219	QUINTAL	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74225	RUMILLY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74231	SAINT-EUSEBE	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74237	SAINT-GINGOLPH	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74242	SAINT-PORIOZ	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74249	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74255	SALES	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74263	SCIEZ	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74267	SEVRIER	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74268	SEYNOD	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74269	SEYSSSEL	FLEUVE ET VALLEE DU RHONE
HAUTE-SAVOIE	74272	SILLINGY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74274	VAL-DE-FIER	FLEUVE ET VALLEE DU RHONE
HAUTE-SAVOIE	74279	THOLLON-LES-MEMISES	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74281	THONON-LES-BAINS	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74283	THUSY	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74285	USINENS	FLEUVE ET VALLEE DU RHONE
HAUTE-SAVOIE	74289	VALLIERES	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74292	VAULX	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74293	VEIGY-FONGENEX	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE	74297	VERSONNEX	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74299	VEYRIER-DU-LAC	LAC D'ANNECY
HAUTE-SAVOIE	74315	YVOIRE	LAC LEMAN RIVE FRANCAISE

## - Déclarez vos ruches :

### **Déclaration de ruches 2016 : Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

*(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995\*04 est toujours possible)*

**DÉCLAREZ VOS RUCHES**  
DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

**NOUVEAU**  
UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE  
[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

### **La déclaration de ruches 2016 : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016**

Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre** les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

**La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)** (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

## - Intoxication au " Monoxyde de Carbone " :

(Info de la Prefecture de Haute Savoie - Service interministériel de défense et de protection civiles).

# MONOXYDE DE CARBONE

**Première cause de mortalité  
par gaz toxique en France**

**Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.**

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.



### Les bons gestes pour éviter les intoxications



- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

#### Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



### En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,  
évacuez les locaux au plus vite et appelez le **112** (n° d'urgence européen),  
le **18** (Sapeurs Pompiers) ou le **15** (Samu).

**Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis  
d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.**



**- S.O.S. Ordures ménagères : Appel au " Respect et Civisme " de tous.**



**Bouh ou ou !!!  
C'est pas beau...**



**Nous faisons appel au civisme de tous et de chacun, pour ne plus voir ça !**

Selon le S.I.T.O.A. (Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais) en charge de la collecte des ordures ménagère sur notre commune ;

***dans les points de regroupement équipés  
de bacs roulants marrons ou de conteneurs semis-enterrés***

sont acceptés :

**Restes de repas, balayures, emballages non recyclables...**

Sont refusés :

**Tout déchet pouvant faire l'objet d'un recyclage ou nécessitant un traitement spécial.**

Lors de la collecte les agents du S.I.T.O.A., laissent sur place tout déchet qu'ils sont en droit de refuser de collecter. C'est Robert notre employeur communal qui " récupère " ces déchets pour ensuite aller les déposer à la déchèterie. Cette opération engendre non seulement, une surcharge de travail pour Robert mais aussi un coût pour la commune (temps passé, frais du véhicule).

**- Message aux " Nouveaux Habitants " :**

**Vous venez de vous installer à VAULX, vous voulez connaître un peu plus votre commune. A cette occasion, la Municipalité organise une réunion d'accueil des nouveaux habitants le vendredi 6 janvier 2017 à 19h00. Petits et grands sont conviés.**

**En mairie - Services municipaux :**

- S'inscrire sur les listes électorales (se munir d'un justificatif de domicile et de sa carte d'identité).
- Changement d'adresse sur votre carte d'identité (fournir deux photographies d'identité, un extrait d'acte de naissance avec filiation ou le livret de famille de ses parents ou le livret de famille avec filiation complète, un justificatif récent de domicile).
- Changement d'adresse sur votre passeport.
- Inscrire vos enfants dans un établissement scolaire.

*Dans le cadre du programme Adèle, le Ministère du Budget et de la Réforme de l'Etat propose un site Internet vous permettant de faire connaître votre changement d'adresse en toute simplicité.*



## Vie Communale



### - Marché de Producteurs et Artisans :

Le premier anniversaire du marché a été une belle journée, ensoleillée. Beaucoup de monde, toutes générations confondues, s'est retrouvé autour de la buvette et du repas « tartiflette » proposé par l'association A.P.E. (Association des Parents d'Elèves).

De nouveaux exposants étaient présents et tous ont été ravis de participer à cet anniversaire.

Les passants sont repartis avec un sac en toile de jute à l'effigie du marché offert par la commune. Mais ne vous y trompez pas, ce cadeau qui récompense votre présence, doit être utile : promouvoir le marché en utilisant ce sac lors de vos différentes courses ; être rempli lors des prochains marchés en réalisant vos achats auprès des producteurs et artisans présents à Vaulx chaque 3ème dimanche du mois.

**Nous sommes tous attachés à cette convivialité présente chaque mois.**

**N'oubliez pas : Producteurs fidélisés = Convivialité du marché**



**" Spécial marché de Noël "**  
**Le 18 décembre de 9h30 à 16h00,**  
avec animation père Noël, buvette tenue par VAL  
possibilité de déjeuner sur place sous chapiteau.  
**Appel aux créateurs vaulxois : Merci de contacter Isabelle VENDRASCO**  
ivendrasco@vaulx.fr

**Le 15/01 et le 19/02**

**Le 16/04 et le 21/05**

**Le 19/03**

**Buvette associative**  
Les associations qui souhaitent tenir la buvette lors du marché doivent s'inscrire auprès de :  
Chantal MARCHAND [cmarchand@vaulx74.fr](mailto:cmarchand@vaulx74.fr)

### - Cambriolages et vigilance :

Attention les cambriolages ce n'est pas seulement aux beaux jours ! Les cambriolages, petits délits et dégradations sont en augmentation constantes sur l'Albanais.

Restez vigilant !

**La meilleure des préventions reste la vigilance des voisins**

**Victime ou témoin d'un cambriolage  
COMPOSEZ LE 17**

**Les forces de police et de gendarmerie sont au service du public.  
N'hésitez pas à les solliciter. Vous ne les dérangez pas ! Elles sont là pour ça !**

**Opposition carte bancaire : 0892 705 705**

**Opposition chéquier : 0892 68 32 08**

**Blocage téléphone portable :**

**Bouygues : 0800 29 1000**

**Free : 3244**

**SFR : 1023**

## A l'École

### - A propos des enfants et de l'équipe pédagogique :



L'école accueille cette année  
**109 élèves.**

Les équipes se renouvellent  
avec l'arrivée de **Sophie et Mélanie**  
qui remplacent **Arnaud**  
en classe de maternelle.

**Nicolas THOUIN** en remplacement  
de **Gaëlle LEZY**

sur le poste polyvalent,  
garderie et animation.

**Nous leur souhaitons la bienvenue  
dans notre village.**



### - Les T.A.P. à l'école (Temps d'Activités Périscolaires) :



#### Fréquentation :

51 enfants en septembre  
52 enfants en octobre



Nous avons redémarré l'année en douceur et les TAP se sont mis en place avec entrain. Les enfants ont ainsi découvert entre autres les joies du jonglage, avec des balles et des foulards. Un spectacle de Noël se profile car nos petits artistes sont très motivés !!

Nous nous sommes également initiés ou perfectionnés aux joies du bricolage avec la fabrication de labyrinthes et de mini-tambourins.

Nous avons à nouveau accueilli **Mamie Jaja et ses amies**. Cette année c'est **Colette et Marie-Jeanne** qui nous proposent leur atelier tricot, qui rencontre toujours un franc succès auprès des enfants ! Elles seront présentes jusqu'aux vacances de printemps, il y en aura donc pour tout le monde !!

### - Déneigement à école :

Des pelles sont mises à disposition dans le local de l'A.P.E.

Les parents d'élèves sont invités à participer au déneigement de la cour de l'école.  
Merci d'avance pour votre implication.



## Communauté de communes

### Eau et Assainissement :

Toute demande concernant l'Eau et l'Assainissement doit-être adressée à la Communauté de Communes de Rumilly.

Numéros à contacter pour les problèmes sur les réseaux (fuites, compteur défaillant....)



04 50 01 87 08 Heures bureau

06 18 67 57 36 Numéro d'urgences

[eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr](mailto:eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr)

### - Transport scolaire plan neige :



[www.cc-canton-rumilly.fr](http://www.cc-canton-rumilly.fr)

04 50 01 87 03 Ligne directe

Cet hiver, sera reconduite l'opération « plan neige », lorsque les conditions hivernales rendront délicat le passage des bus scolaires en certains lieux de la commune. Les modalités de fonctionnement ont été diffusées aux familles concernées courant novembre. Nous rappelons que cette disposition a pour objet d'optimiser la sûreté des transports scolaires des enfants.

### - Halte-garderie itinérante :

Offrir aux parents une « vraie respiration à la carte », c'est ce que Karapat s'emploie à faire depuis 2006.

Où ?

**Lundi : Marcellaz-Albanais**

(périscolaire)

**Mardi : Marigny-Saint-Marcel**

(salle polyvalente)

**Mercredi : Vallières**

(relais assistants maternels & parents)

**Jeudi : Rumilly**

**Vendredi : Saint-Eusèbe**

(salle d'animation)

Quand ?

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**  
de 8h30 à 16h30

**Mercredi**  
de 8h30 à 18h



HALTE GARDERIE ITINÉRANTE



Planet Karapat  
Pascale Monange  
27, rue Adrastée 74650 Chavanod  
Tél. : 06 08 96 03 05  
Fixe : 04 50 01 87 03  
Fax : 04 50 01 87 01

Mail : [pascale.monange@orange.fr](mailto:pascale.monange@orange.fr)

## C.C.A.S.

### (Centre Communal D'Action Sociale)

#### - Qu'est-ce que le C.C.A.S. :

Le Centre Communal d'Action Sociale, dans notre commune, intervient dans deux domaines :

- \* L'aide sociale
- \* L'animation des activités sociales

Il est géré par un conseil d'administration dont le maire est président et composé à parité d'élus et de membres de la société civile.

#### *Les membres du C.C.A.S. :*

##### Bellossy

Danielle DEPLANTE  
danielle.deplante@orange.fr

Fabienne MINEUR  
fabienne.mineur@orange.fr

François WURTZ  
fw@vaulx.fr

Valérie FAVRE  
vfavre@vaulx74.fr

##### Le Biolley

Delphine VERNEY  
verney.delphine74@gmail.com

Mickaël LAFONT  
ml@vaulx.fr

##### Chef-Lieu

Marie-Laure BREVET  
mlb04@orange.fr

Christel BOUVIER  
clbouvier@free.fr

Cécile FANTINI  
cfantini@vaulx74.fr

##### Fresnes

Chantal MARCHAND  
cmarchand@vaulx74.fr

##### Mornaz

Solange BLANC-TRAVAILLON  
alain.blanc5@wanadoo.fr

Marie-Claire PARENT  
mcp@vaulx.fr

##### Les Fonds

Alain GERELLI  
agerelli@vaulx.fr

Le conseil d'administration est habilité à prendre des délibérations qui sont tenues sur un registre spécial. Ainsi le CA vote l'ensemble des documents budgétaires, décide des actions à mener, émet son avis sur les demandes d'aide sociale et est chargé de pourvoir à l'exécution de ces délibérations, notamment par le vote des crédits nécessaires.

Pour ce faire, le CA dispose d'un budget autonome qui provient, dans notre commune, uniquement de la subvention municipale décidée et votée lors de l'établissement du budget global.

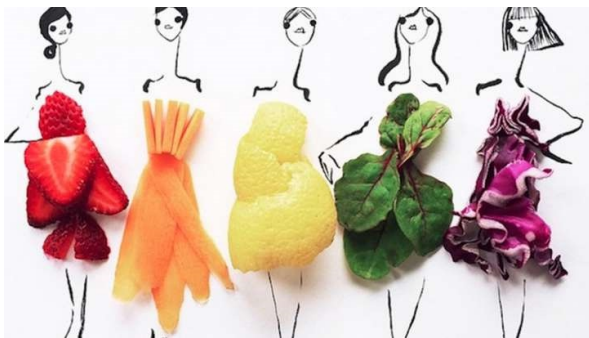
Dans notre commune, les activités sociales se résument à l'organisation de certaines manifestations telles que la fête des mères, la commémoration de l'armistice, octobre rose, la semaine bleue et le traditionnel repas des aînés. En résumé, le choix du CA est de favoriser tout ce qui est susceptible de créer du lien et ainsi favoriser les rencontres et les échanges.

## - Le repas des Aînés :

Le CCAS convie tous les Aînés et leurs conjoints  
**le dimanche 8 janvier 2017 à 12h00**

pour partager une journée festive.  
Cette journée sera placée sous le thème «Jardin et Potager».  
**Faites germer vos idées !**

*Si rien ne germe, chercher donc un « Pote Agé » !  
ce qui ne devrait pas être trop difficile à trouver...*



## - L'épicerie Sociale : "Jeanne BURDIN"

### Pour en bénéficier

- **Habiter** les cantons de Rumilly ou d'Alby.
- **Être majeur.**
- **Remplir** les conditions de ressources définies par l'épicerie Jeanne Burdin.
- **Constituer** un dossier auprès de votre assistante sociale ou du C.C.A.S.

Accompagnement budgétaire  
recherche d'économies  
Conseil en équilibre alimentaire  
idées recettes  
Animations collectives  
Accompagnement vers d'autres  
partenaires

Un grand nombre de produits variés de consommation courante, moyennant une participation financière de 10% (environ) du montant réel du produit.

### Renseignements et contact :

- CCAS, place de l'Hôtel de Ville à Rumilly (dans le patio derrière la mairie), tél. 04 50 64 69 02
- Mairie de Vaulx 04 50 60 55 63
- Croix-Rouge Française - Epicerie Jeanne BURDIN, 21 place de l'Hôtel de Ville à Rumilly, tél. 04 50 02 40 43.



# Communiqués de Vaulx'Associations

(Les textes proposés le sont sous la responsabilité des associations)

A.P.E.

## **APE VAULX**

### Association de Parents d'Elèves de Vaulx



**Une nouvelle année commence, de nouvelles ambitions et de nombreuses actions !!!**

Notre association vit grâce à l'investissement de chacun, merci à toutes ces petites mains qui viennent donner du temps et de la bonne humeur pour que chaque enfant puisse vivre des moments inoubliables au sein de notre petite école.

#### *BUREAU APE de VAULX 2016-2017*



Les actions que nous menons au sein du village permettent d'enrichir notre commune, ainsi chaque génération a l'occasion de se retrouver autour d'une buvette, d'un spectacle...

Nous tenons tout particulièrement à remercier les institutrices pour leur dévouement auprès de nos enfants, nous espérons pouvoir continuer à les aider à faire découvrir le monde à nos enfants.

Nous vous attendons nombreux à la buvette du marché de janvier, au traditionnel carnaval, pensez à réserver vos plats préparés par notre restaurateur et venez chercher quelques œufs cachés par le lapin de Pâques... Les enfants de l'école vous remercient d'avance pour tous les petits plaisirs que vous leur offrirez en participant à nos diverses manifestations.

## LA DOBRA DA POUM



Depuis début septembre, la Dobra Da Poum a repris le rythme des répétitions.

La troupe ne cesse de se renouveler avec un changement total du bureau, l'accueil de 3 nouvelles et pour ceux qui seraient tenter par l'aventure, il nous reste encore quelques places.

Nos prestations aussi varient beaucoup, au programme cette année :

- **24 Septembre 2016** : festival Alternatiba de Genève : festival des initiatives locales pour le climat et le bien-vivre ensemble .
- **Septembre 2016** : animation d'un colloque d'entreprise à l'Hôtel HILTON d'Evian
- **3 Décembre 2016** : Téléthon de Seynod ( et peut-être sous les feux des projecteurs ...)
- **10 Décembre 2016** : La Ruée des Fadas : course d'obstacles délurée aux Contamines-Montjoie
- **19 Février 2017** : la Dobra vous sert au marché de Vaulx
- **Vacances d'hiver 2017** : la Dobra fait danser les skieurs de Tignes
- **11 Mars 2017** : Carnaval de Meythet

Et pour tous ceux d'entre vous qui sont connectés, vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook " DOBRA DA POUM !" !

A très vite...



## ATOUT MOME

Garderie Périscolaire

Horaires

Tous les jours de 7h00 à 8h20 et de 16h30 à 18h30

Le Mercredi de 7h00 à 8h20 et de 11h30 à 12h30

*Pour nous contacter*

[atoutmome@gmail.com](mailto:atoutmome@gmail.com)

Menard Julien 07 86 60 38 31



### Le bureau de l'association

- MENARD Julien, Président
- LECONTE Aurélie, Trésorière
- MAURIS DEMOURIOUX Eva, Secrétaire

### Membres actifs

- MEGEVAND Angélique
- GROSJEAN Laurence
- BUTHOD Sabine

**Nous organiserons en 2017 :**

La Buvette du marché

Une Crêpe party et déguisement un Mercredi après-midi courant mars

Les dates vous seront communiquées en début d'année.

### Les animateurs – employés communaux

- NICOT Sylvie
- DOUARI Louisa
- THOUIN Nicolas

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui nous donnent un petit coup de main, la Mairie et le personnel qui s'occupe à merveille de nos loulous !



## VAULX AMITIE LOISIRS

Suite à notre Assemblée Générale du 2 septembre 2016, voici le nouveau bureau :

Président :	Romain MAILLET
Vice-président :	Quentin BUFFET
Trésorier :	Fabrice PERRISSOUD
Secrétaire :	Julie LEVEQUE
Secrétaire adjoint :	Pierre JACQUET
Membre :	Stéphanie GILLES

Un grand merci à Olivier ZAMPIN, Marjory TAGNATI, Cécilia MAILLET, Nathalie JACQUIN et Lucie PINTO FERNANDES qui quittent le bureau.

Nous les remercions pour leur implication au sein de notre association.

Nos activités habituelles ont repris (**BABY-GYM**, **COUTURE**, **GYM ADULTE**, **GYM ENFANT**, **VTT** et **YOGA**). Les cours de **ZUMBA** ® et de **CAPOEIRA** ont repris avec des nouveaux professeurs : Zaïa pour la Zumba et Kirikou pour la Capoeira. Des démos prochainement !

Les prochains ateliers d'**ARCHITECTURE FLORALE** se tiendront les lundis 10 octobre 2016 et 19 décembre 2016 de 8h30 à 12h30.

Informations auprès de Fabienne MINEUR au 04.50.60.14.49.

Nous avons lancé plusieurs nouvelles activités cette année : **THEATRE**, **SOPHROLOGIE**, **HIP-HOP POPPING**.

Le fonctionnement d'une activité suppose un nombre minimum d'inscrits. Nous vous demandons de jouer le jeu et de participer aux activités que nous proposons afin de pouvoir continuer à vous proposer des activités variées.

Une sortie **PATINOIRE** est prévue le samedi 3 décembre 2016.

Informations auprès de Romain MAILLET au 06.82.27.16.40.

En ce qui concerne l'**ACTIVITE SKI**, les 5 sorties auront lieu les samedis 7, 14, 21, 28 janvier et 4 février 2017 de 8h15 à 16h15 à La Clusaz.

2h de cours par un moniteur ESF puis ski libre encadré par les parents accompagnateurs au prix de 110 € les 5 sorties, réservé aux enfants de 6 ans révolus à 12 ans.

**Plus que 3 places !**

Informations auprès de Julie LEVEQUE au 06.86.70.97.29.

Les personnes souhaitant nous rejoindre et donner un peu de leur temps libre seront toujours les bienvenues, même en cours d'année.

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet [www.val-74.e-monsite.com](http://www.val-74.e-monsite.com) sur lequel vous retrouverez toutes les informations sur nos activités et sorties.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail [assoc.val74@gmail.com](mailto:assoc.val74@gmail.com).

**BONNE SAISON A TOUS !**



## L'ÂGE VERMEIL



←-----bye, bye 2016

→----- Bonjour, 2017

*Les années passent, le souvenir reste, mais nous sommes bien en 2017 à l'âge vermeil*

*Le changement c'est pour maintenant comme disent certains, chez les séniors notre existence et notre physionomie ont changé au fil des siècles, nous avons une chance que nos aînés n'ont pas eu, sciences et médecine y ont contribué, bien sûr nous sommes en France, bien sûr qu'il y a encore des différences, mais nous sommes intégrés comme jamais dans la société, car nous restons jeunes le plus longtemps possible.*

*C'est pour cela que le club de l'âge vermeil est toujours partant pour partager les activités de la vie communale.*

*Nos prochaines rencontres sont bien sûres consacrées à la fête de Noël et à l'arrivée des rois mages, nous n'oublierons pas les personnes handicapées ou en maison de retraite pour leur apporter notre soutien.*

*Repas, échange d'amitiés entre les clubs et sorties sont planifiées dès le 1er trimestre.*

*2 nouveautés cette année 2017 :*

*Maurice Chêne et Jean-Louis Virieux se sont proposés de nous transmettre leurs connaissances sur la vannerie dès le mois de janvier, ce sera tous les lundis à la salle communale jusqu'en avril de 20h00 à 22h00, ce sera ouvert à tous, plus question d'âge, il suffit de prendre une adhésion à notre club, entre autre pour l'assurance ; faire un panier en osier est tout un art.*

*Nous les remercions pour cette initiative, une activité qui ne date pas d'aujourd'hui bien évidemment !*

*Une autre nouveauté, une sortie organisée de 3 jours, la destination pour 2017 : le Lubéron et ses magnifiques villages et son riche patrimoine.*

*N'oubliez pas chers amis de nous consacrer un samedi matin de Février pour déguster le boudin à l'ancienne, vous serez informés de la date par affichage en début février.*

*Le bureau et l'ensemble de nos adhérents souhaitent aux Vaulxois une excellente année 2017*

## L'ODYSSEE



### **RAPPEL AUX MEMBRES**

**DE**

**L'ODYSSEE**

**Réunion le 26 Février 2017 pour l'Assemblée Générale**

**(Instructions sur lieu et horaire suivront)**

## Vaulx'Infos Administratives

### - Inscriptions du recensement militaire :

Période concernée : 4ème trimestre 2016 et 1er trimestre 2017.

Les jeunes, français de naissance, doivent se présenter en Mairie afin de se faire recenser, entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du trimestre de leur anniversaire.

Rappel : le recensement à 16 ans est obligatoire.

4ème Période :  
Né(es) entre le 1er octobre et le 31 décembre  
Se présenter à la mairie avant le 31 décembre

1ère Période :  
Né(es) entre le 1er janvier et le 31 mars  
Se présenter à la mairie avant le 31 mars



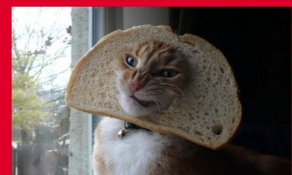
### - Recensement des frontaliers :

La commune de Vaulx reçoit une dotation du Conseil Départemental dont le montant varie en fonction du nombre de travailleurs recensés par l'office Cantonal Genevois.

Nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître auprès des services de la mairie dans les meilleurs délais, muni des pièces suivantes : carte d'identité - justificatif de domicile - permis de travail suisse.

Toute l'équipe Municipale  
vous souhaite de très belles  
Fêtes de fin d'année !!!

Il est beau mon



chat pain de Noël

Mon beau sapin ... ou mon beau

## Vaulx'Infos Diverses

### NouVAULX venus

MICOUD Marion et BERGER Cyril - 201 route de Sillingy  
CORREIA Aline - 77 rue des Marais  
BERNARD Nathalie - 77 rue des Marais  
BAUDRIER Hugo - 77 rue des Marais  
DENNETIERE Véronique et Pierre - 166 chemin de Panféry  
DENIEL Aurélie - 200 chemin de Panféry  
BRIFFOD Damien et FENERY Cécile - 1 255 route du Fier  
MARQUES DIAS Joao et DOS SANTOS GOMES Judite - 174 chemin Vers la Longée  
MONNIER Fabien et LEPETIT Manon - 176 chemin Vers la Longée  
DROUET Christine - 202 route d'Hauteville  
DAS NEVES Sergio Manuel - 365 route d'Hauteville  
FAURE-BRAC Hélène et Jérôme - Le Biolley  
BOUSSIDAN Alexandra et KILIAN Nicolas - 601 route de Saint-Eusèbe  
SARAMON Carole et MASSOT Patrick - Route de Saint-Eusèbe  
BOLUSSET Thomas 424 route de Mornaz Haut

Bienvenue chez vous !



### NouVAULX né(e)s



RAVOIRE Émile né le 25/06/2016 - 17 route des Châtaigniers  
BILARDI Agathe née le 01/08/2016 - Le Vieux Chemin  
OTERO Nina née le 07/08/2016 - 191 rue des Marais  
BERGER Léon né le 23/08/2016 - 170 route de Sillingy  
HOUETTE Manon née le 25/08/2016 - 17 chemin du Chapoty  
DAURES Maëlys née le 29/10/2016 - 715 route de Saint-Eusèbe

### Mariages



La Municipalité adresse tous ses voeux de bonheur à :  
Françoise REIGNIER et Joseph AURINO unis le 04 juin 2016  
Margot CONTAT Cédric BARRA unis le 09 juillet 2016  
Marie-Thérèse DE LAVOUR DE SAINTE FORTUNADE et Philippe DESBIOLLES  
unis le 24 juin 2016  
Anne-lise PARIS et Julien ALEO unis le 22 octobre 2016  
Nutchara BURANAKITI et Vincent NAVARRO

